



00103

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
13 MARS 2019**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Ancienne Ecole des Beaux-Arts

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 11 février 2019, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique municipale relative à l'ancienne Ecole des Beaux-Arts.

Monsieur Jean-Baptiste CUBAUD, membre de « La Fabrique de la Ville » a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Dans le PLU-H en cours d'approbation, le devenir de l'ancienne école des Beaux-Arts est évoqué par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) des trois Gaules. Il y est, en effet, question de reconvertir ce lieu "en permettant une programmation ouvrant le site sur le quartier environnant".

La commission d'enquête, qui n'a pas émis d'observation défavorable sur ce site, a précisé que la cohérence de ce projet tenait au respect des préconisations de l'OAP. C'est pourquoi, elle a souhaité que la ville mène une concertation avec les habitants sur ce projet : "l'arbitrage entre les attentes des résidents et ces orientations passent par la pérennisation de la concertation, notamment quant aux modalités de réalisation des opérations significatives ou emblématiques ».

Dans ce contexte, le Conseil Territorial de la Mairie du 1er arrondissement voudrait savoir quelles sont les modalités de mise en place de cette concertation prévues par la Ville et dans quelles mesures ces modalités seront concertées. Le Conseil Territorial souhaite que cette concertation s'engage rapidement.»

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 13 mars 2019
Le Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT